



ASSOCIATION
NATIONALE DES
ACTEURS DE LA
RÉUSSITE
ÉDUCATIVE



4ème colloque « l'ambition de réussir » – Samedi 27 mars 2010

Concours de projets innovants

Règlement

1- Organismes du concours :

Le concours de projets innovants en accompagnement à la scolarité est organisé, dans le cadre du colloque de l'accompagnement à la scolarité « l'ambition de réussir », par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne avec le soutien et la participation de partenaires institutionnels : Préfecture de l'Essonne (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), Inspection Académique, Conseil Général, Caisse d'allocations familiales, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) et la collaboration des associations PEGASE et ANARÉ.

2- Objectifs du concours :

Il vise à :

- permettre à des associations et/ou structures d'accompagnement à la scolarité, et/ou d'équipes oeuvrant au sein d'un projet local de Réussite éducative ; de présenter publiquement des pratiques éducatives innovantes réalisées en s'appuyant sur la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001.
- Distinguer les intentions et les réalisations considérées comme les plus innovantes et les plus pertinentes sur le plan éducatif.
- Contribuer à diffuser et à valoriser l'innovation éducative dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité auprès du grand public.
- Faire connaître et valoriser des projets innovants relevant de l'action éducative et de l'accompagnement à la scolarité.

2- Conditions de participation :

Le concours est ouvert aux associations et aux structures d'accompagnement à la scolarité agréées CLAS ainsi qu'aux équipes relevant d'un projet local de Réussite éducative.

Le projet présenté doit être un projet original, innovant sur le plan éducatif et avoir été réalisé ou être en cours de réalisation.

Par ailleurs, le projet présenté doit répondre aux principes de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001, notamment :

- Le caractère laïque de la démarche
- Le caractère symbolique de la participation des familles permettant l'accès à tous les enfants
- Des actions réalisées en dehors du temps scolaire et centrées sur l'aide au travail scolaire et les apports culturels, artistiques et sportifs.
- Des projets nécessitant un partenariat avec l'Ecole pour la continuité de l'acte éducatif et un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Il est proposé de participer à ce concours dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

A- aide aux parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et appui à la fonction parentale.

B- Implication de partenaires (établissements scolaires, enseignants, parents, associations...) et articulation avec les autres dispositifs éducatifs existant sur le territoire.

C- Actions et pratiques fortement centrées sur l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être, au travers de pratiques à dominante artistique, sportive ou scientifique.

Les associations et/ou structures retenues pour participer au concours s'engagent à venir présenter leur projet à Etiolles le **27 mars 2010** (voir plus loin les modalités pratiques)

3- Déroulement :

Le concours se déroule en plusieurs étapes.

- Etape 1. **Inscription des candidats**
Les candidats doivent s'inscrire en remplissant le formulaire ci-joint, également téléchargeable sur le site de l'AD PEP 91 : <http://www.adpep91.org/> et en le retournant à l'adresse suivante **avant le 31 janvier 2010.**
AD PEP 91 – Secteur accompagnement à la scolarité
16 rue Thibaud de Champagne – 91090 LISSES
- Etape 2. **Sélection des candidats**
Le jury sélectionne les 12 (6 CLAS – 6 R.E) meilleures propositions satisfaisant aux conditions de participation.
- Etape 3. **Réalisation d'une affiche**
Les participants préparent obligatoirement une affiche destinée à l'exposition de leur projet. La taille maximum de cette affiche est de 160 x 160 cm.
- Etape 4. **Installation de l'affiche**
Elle est installée par les participants le jour du colloque ou la veille en après-midi dans un espace réservé par les organisateurs.
- Etape 5. **Présentation des projets**
Les projets sont présentés par leurs auteurs (participation des jeunes engagés dans le projet encouragée) aux participants du colloque et aux membres du jury le samedi en matinée. Cette présentation peut s'appuyer sur un support audio-visuel.
- Etape 6. **Délibération du jury**
Le jury du colloque désigne les 6 projets (2 par catégorie / 1 projet CLAS et 1 projet R.E) qui lui apparaissent comme les plus innovants et les plus aboutis sur le plan éducatif. Le jury décerne le prix de l'innovation à chacun de ces projets. Un prix du public sera attribué par les participants au colloque.
- Etape 7. **Proclamation des résultats**
Les résultats du concours sont proclamés publiquement lors du colloque le samedi en début d'après-midi.

4- Modalités pratiques :

Le colloque de l'accompagnement à la scolarité « l'ambition de réussir » se déroulera sur le site IUFM d'Etiolles, de 8h30 à 18h, le **samedi 27 mars 2010**. L'organisateur de la manifestation est l'AD

PEP 91. Le contact pour tout renseignement est : Jean-Claude SORNAT (secteur accompagnement à la scolarité : 01 69 11 23 86) jc.sornat@adpep91.org